

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**D E P A R T E M E N T  
H E R A U L T  
A R R O N D I S S E M E N T  
L O D E V E**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**S é a n c e d u 2 6 j u i l l e t 2 0 1 8**

**Commune de  
PAULHAN**

**N° 2018/07/13**

Date de la convocation	16/07 /2018
	<b><u>Votes : 24</u></b>
Présents : 20	Pour : 22
Absents : 3	Contre : 0
Représentés : 4	Abstentions : 2

L'an deux mille dix huit et le vingt six juillet,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BIROUSTE Pascal, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GASPARD Chantal, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, JAURION Léon, L'HOTE Valérie, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient absents : MM. BALLESTER Christian, BORGNAT Géraldine, WEHRMEIJER Patricia.

Procurations : - Monsieur BONSIGNORI Vincent à Madame GUERIN Audrey  
- Monsieur GASC Georges à Monsieur VALERO Claude  
- Madame HEREDIA Fabienne à Monsieur DUPONT Laurent  
- Monsieur JAM Thierry à Madame L'HOTE Valérie

**Objet** : Bail gracieux de droit de chasse et de destruction des nuisibles avec l'association de Chasse St Hubert de Paulhan

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20180726-2018-07-13-DE  
Date de télétransmission : 31/07/2018  
Date de réception préfecture : 31/07/2018

Monsieur le Maire indique qu'il convient de faire apport des droits de chasse et de destruction des espèces nuisibles au profit de l'association de chasse paulhanaise sur l'ensemble des terrains communaux.

Il propose de passer un bail amiable pour une durée d'un an à compter de sa signature, renouvelable par tacite reconduction.

Puis, il présente au conseil municipal un projet de bail et l'état des parcelles concernées qui sera joint audit bail.

Il invite le conseil municipal à prendre connaissance desdites pièces et à décider s'il y a lieu de procéder à la location de gré à gré à l'association de Chasse Saint Hubert de Paulhan représentée par Monsieur BRUNO Pédro Jean aux conditions prévues dans le projet établi.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, par 22 voix Pour, 2 Abstentions :

- décide de voter la location à titre gracieux du droit de chasse sur le territoire décrit dans l'état des parcelles visé ci-dessus pour une année, renouvelable par tacite reconduction,
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer par le bail gracieux avec l'association de chasse Saint Hubert de Paulhan,
- Monsieur le Maire donnera tous ordres qu'il jugera convenables à l'effet de surveiller l'exacte observation par les tiers des défenses de chasser qui seront établies par les soins du locataire, sans que la responsabilité de la commune puisse être engagée à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire**  
**Claude VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20180726-2018-07-13-DE  
Date de télétransmission : 31/07/2018  
Date de réception préfecture : 31/07/2018